

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 22
Votants	: 25
Convocation et affichage	: 07/02/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur René SABATIER

Étaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Patrice GIRARD, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Olivier DE LAGARDE), Edith MANTELIN (pouvoir à Antoinette SCHERER), Alain THOMAS (pouvoir à Denis DUCHAMP).

Étaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Benoit GAUTHIER, Ronan PHILIPPE, Armand VALLET

BC-2020-47 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 10 DECEMBRE 2019 ET DU 21 JANVIER 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Bureau communautaire des séances du 10 décembre 2019, et du 21 janvier 2020,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-48 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - MODIFICATION DU BAIL STS COMPOSITES (SITE DE FELINES)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à renégocier le bail relatif au site industriel de Félines avec la société STS Composites afin d'intégrer une baisse de loyer raisonnable sur une durée de deux ans, étant entendu que cette renégociation peut impliquer la résiliation du bail actuel et la conclusion d'un nouveau bail,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-49 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DES ECOLANGES - SAINT-DESIRAT - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNE DE SAINT-DESIRAT

Laurent MARCE ne prend pas part au vote.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AD559 d'une contenance de 297m², à la commune de Saint-Désirat, à l'euro symbolique,
PRÉCISE qu'Annonay Rhône Agglo prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE et Ronan PHILIPPE entrent en séance et prennent part aux votes.

BC-2020-50 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE MPHYGIENE SUR LE SITE DE VIDALON ET DE MARENTON

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées sous les numéros 279, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 297 section AB sis Lieudit Vidalon, 698 Route de Vidalon à Davezieux pour un prix de 17 000 € HT environ.

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée 943 section BE sis Avenue Rhin et Danube Lieudit Marenton à Annonay à un prix de 25€/m² soit pour un prix de 50 000€ HT environ, sous réserve des avis de France domaine,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-51 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION PASS TERRITOIRES ET DETR POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA BOISSONNETTE A PEAUGRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement de l'extension de la zone d'activité de la Boissonnette,

VALIDE le plan de financement du projet,

SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020 une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 930 000 € correspondant à un taux d'intervention de 40 % d'une dépense éligible maximale de 4 825 000 €,

SOLLICITE auprès du Département de l'Ardèche au titre du Pass Territoires 2020 une subvention d'investissement d'un montant maximal de 315 000 € correspondant à un taux d'intervention de 6.1 % d'une dépense éligible maximale de 5 135 283 €,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec celles mentionnées ci-dessus,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

S'ENGAGE à inclure dans les marchés de travaux de l'opération des clauses environnementales et sociales,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-52 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA MISE EN CONFORMITE ERP DU POLE ENTREPRENEURIAL DE VIDALON A DAVEZIEUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE la poursuite des travaux d'aménagement du pôle entrepreneurial de VIDALON,

VALIDE le plan de financement du projet, tel que présenté ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020 une subvention d'investissement d'un montant maximal de 135 200 € correspondant à un taux d'intervention de 40 % d'une dépense éligible maximale de 338 000 €,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec celles mentionnées ci-dessus,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

S'ENGAGE à inclure dans les marchés de travaux de l'opération des clauses environnementales et sociales,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-53 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DES ECOLANGES A SAINT-DESIRAT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement de la zone d'activité des ECOLANGES,

VALIDE le plan de financement du projet,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec celles mentionnées ci-dessous,

SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement, DSIL 2020 une subvention d'investissement d'un montant maximal de 212 000 € correspondant à un taux d'intervention de 40 % d'une dépense éligible maximale de 530 000 €,

SOLLICITE auprès du Département de l'Ardèche au titre du Pass Territoires 2020 une subvention d'investissement d'un montant maximal de 159 000 € correspondant à un taux d'intervention de 30 % d'une dépense éligible maximale de 530 000 €,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

S'ENGAGE à inclure dans les marchés de travaux de l'opération des clauses environnementale et sociale

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-54 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS TERRITOIRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE le Département de l'Ardèche, pour une subvention de 40 000 €,

DEMANDE au Département de l'Ardèche, à titre exceptionnel, de pouvoir commencer l'opération sans délai, et sans préjuger de la recevabilité du dossier, s'agissant de dispositifs visant à la sécurité des personnes,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec les subventions précédemment citées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-55 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION DE LA VIA FLUVIA

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet d'amélioration du carrefour entre la Via Fluvia et la rue Camille de Montgolfier, à Boulieu-lès-Annonay, dont le plan est ci-annexé,

VALIDE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-56 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA SOURCE, VALIDATION DU PROJET ET DE LA PARTICIPATION FINANCIERE D'ANNONAY RHONE AGGLO DANS LE CADRE DE LA VALORISATION ARTISTIQUE DES BERGES DE LA DEUME

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le principe du projet de valorisation artistique des berges de la Deûme présenté par l'association La Source,

VALIDE une participation financière totale d'Annonay Rhône Agglo de 30 000 €, à hauteur de 10 000 € par an en 2020, 2021 et 2022, sous réserve du vote des crédits aux budgets prévisionnels respectifs,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Edith MANTELIN entre en séance et prend part aux votes.

BC-2020-57 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET ANNONAY RHONE AGGLO DANS LE CADRE DU PROJET "LUTTE CONTRE LES ESPECES NUISIBLES A LA SANTE"

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE les projets de contrats, ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats de mise à disposition de matériel pédagogique et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-58 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA CANCE ET DE L'AY - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ARDECHE NATURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet d'avenant n°1 à la convention « Ardèche - Nature » entre le Département de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, la Communauté de communes du Val d'Ay et le Syndicat mixte Ay-Ozon,

VALIDE le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo et la Communauté de communes du Val d'Ay, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer les avenants et toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à solliciter les aides du Département pour l'engagement des opérations avant le 15 octobre de chaque année,

MANDATE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-59 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA CANCE ET DE L'AY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF LEADER ARDECHE VERTE POUR LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS ENS 2018-2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté pour l'action 2.2.3 intitulée « mise en place du plan de gestion de l'ENS Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay (diagnostics)»,

SOLLICITE les subventions du Département en tant que cofinanceur pour un montant total de 26 000 euros TTC soit 56 % des dépenses éligibles de 45 000 euros TTC,

SOLLICITE une subvention de 10 000 euros TTC soit 22 % dans le cadre de la fiche action 2.2.3 intitulée : « Étude stratégique pour approfondir la connaissance du territoire Ardèche Verte et améliorer le partage de l'espace » du programme LEADER Ardèche Verte,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

S'ENGAGE à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et du cofinanceur et à inviter les membres du Comité de Programmation le cas échéant.

MANDATE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-60 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - ENGAGEMENT D'ANNONAY RHONE AGGLO DANS LE CONTRAT TERRITORIAL DE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (C2T2A) - CONVENTION CADRE ET FICHES ACTIONS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention-cadre tripartite avec le Département de l'Ardèche et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche pour l'année 2020 ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention-cadre,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à finaliser l'élaboration des fiches-actions, ci-annexées,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-61 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - CESSIION D'UN LOCAL - DÉPÔT VACANT ET FONCIER APPARTENANT À LA RÉGIE DES TRANSPORTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO SIS 4 PLACE DES PAPETIERS 07100 SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY AU PROFIT DE LA SCI JERS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession des parcelles AE 343 et AE 345 situées 4 place des Papetiers 07100 Saint-Marcel-Lès-Annonay, composée d'une emprise foncière de 665 m² supportant un bâtiment d'une surface de 200 m², au profit de la SCI JERS, dont le gérant est Monsieur Didier SERAYET, ou toute autre personne morale ou physique qui leur plaira de se substituer,

ACCEPTE la proposition d'offre d'achat de 75 000 euros de Monsieur Didier SERAYET faite par courrier du 31 janvier 2020. Les honoraires de notaire seront supportés par l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette transaction.

BC-2020-62 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU UNITAIRE POUR LA SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES - COMMUNE DE ROIFFIEUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DETR), DU DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE (PASS TERRITOIRES) ET DE L'AGENCE DE L'EAU

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'État, du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'eau pour réalisation des opérations susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-63 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION ET DEMOLITION DE L'ANCIENNE STEP- BOURG DE PEAUGRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE (PASS TERRITOIRES) ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'opération susmentionnée, et conformément au plan de financement détaillé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-64 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CREATION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE LIMONY-SERRIERES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE (PASS TERRITOIRES)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de la Préfecture d'Ardèche, du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'opération susmentionnée, conformément au plan de financement rappelé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-65 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU POSTE DE RELEVAGE - COMMUNE DE VERNOSC-LES-ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle D1336 d'une superficie de 90 m² au prix de 5 € le m², soit 450 € TTC.

Les frais de géomètres et de notaires seront supportés par Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à procéder à toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces y afférentes.

BC-2020-66 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - COMMUNE DE VANOSC

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs du service eau potable pour la commune de Vanosc de la façon suivante :

- abonnement : 77,12 €/an

- consommation eau potable : 1,6294 € HT/m³

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

BC-2020-67 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - RENOUELEMENT CONDUITE EAU POTABLE - RUE DE FONTANES - COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-68 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - RENOUELEMENT CONDUITE EAU POTABLE - RUE DE LA COMBE DU PRIEURÉ - COMMUNE DE ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-69 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ACTION CŒUR DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANAH POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET ACTION CŒUR DE VILLE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

SOLLICITE l'Anah pour une subvention correspondant à 50% du coût du poste chargé du chef de projet « Action Cœur de Ville » d'Annonay, soit 32250 € pour l'année 2019,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur le financement du poste de chef de projet « Action Cœur de Ville » pendant la durée du programme,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

BC-2020-70 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE ANNONAY RHÔNE AGGLO, LA COMMUNE DE VANOSC ET L'ASSOCIATION LA VANAUDE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo, la commune de Vanosc et l'association La Vanaude pour les années 2020 à 2022,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 35 000€ au titre du fonctionnement du musée pour l'année 2020 et 37 000€ pour les années 2021 et 2022 et d'une subvention supplémentaire de 1 500€ versée pour l'aide à la réalisation d'événements et d'actions de promotion du musée.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention de partenariat et toute pièce se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-71 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE ANNONAY RHÔNE AGGLO ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DES PAPETERIES CANSON ET MONTGOLFIER

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo et l'association Les Amis du musée des papeteries Canson et Montgolfier pour les années 2020 à 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention de partenariat et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-72 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC ANNONAY CANOË KAYAK CLUB (ACKC)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le club Annonay canoë kayak club, tel qu'il ressort du projet ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-73 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC ANNONAY TRIATHLON

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le club Annonay triathlon, tel qu'il ressort du projet ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-74 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LE CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY (CNA)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le club Le Cercle des nageurs d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu.e en charge de ce dossier, à finaliser et à signer les conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu.e en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-75 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LE CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE D'ANNONAY (CPDA)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le club Le cercle de plongée et de descente d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-76 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LE CLUB ALPIN FRANÇAIS (CAF)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec Le club alpin français,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-77 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC MIGMATITE ATTITUDE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le club Migmatite attitude,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-78 - RESSOURCES - INFORMATIQUE - ACCORD DE PRINCIPE - MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT ENTRE C'PRO ET ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'accord de principe de mise à disposition à titre gracieux d'infrastructures de communications électroniques très haut débit entre C'PRO et Annonay Rhône Agglo, et de mise à disposition à titre gracieux par Annonay Rhône Agglo d'un local technique à C'PRO pour la bonne mise en œuvre de son projet,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à finaliser la convention de mise à disposition à intervenir entre C'PRO et Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 24/02/2020

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire
Le Président

Simon PLENET



